



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ACTE D'ENGAGEMENT SANITAIRE « COVID-19 »
POUR LA SECURITE DES CLIENTS , SALARIES ET EMPLOYEURS DES
SALLES DE PROJECTION, SALLES DE SPECTACLES OU A USAGE MUTLIPLÉ,
CHAPITEAUX, TENTES ET STRUCTURES,
SALLES DE JEUX**

Je soussigné(e)

Madame

Monsieur

NOM :

PRENOM :

Fonctions :

Nom de l'établissement :

N° SIRET :

Type d'établissement :

Adresse :

Numéro de téléphone :

/ Courriel :

Atteste sur l'honneur atteste sur l'honneur m'engager au respect des mesures suivantes permettant d'accueillir les clients dans mon établissement :

Cases à cocher : à l'exception des salles de jeux, les personnes accueillies ont une place assise ;

- | | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | A l'exception des salles de jeux, les personnes accueillies ont une place assise ; |
| <input type="checkbox"/> | Une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de six personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble ; |
| <input type="checkbox"/> | Il est interdit de manger et de boire ; |
| <input type="checkbox"/> | Le port du masque est obligatoire ; |
| <input type="checkbox"/> | Solliciter une autorisation préfectorale pour l'organisation d'un salon, forum, foire ou exposition au sein de mon établissement ; |
| <input type="checkbox"/> | Rappeler et faire respecter les mesures sanitaires à la clientèle ; |
| <input type="checkbox"/> | Refuser l'accès de son établissement à tout client ne respectant pas les mesures sanitaires ; |
| <input type="checkbox"/> | Afficher les mesures d'hygiène et de distanciation dites « barrières » visible par les clients ; |
| <input type="checkbox"/> | Respecter les recommandations applicables à ce type d'établissement ; |
| <input type="checkbox"/> | Respecter les mesures de préventions et de restrictions nécessaires dans le département de la Guyane fixées par arrêté préfectoral et les dispositions du décret 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence et dans ceux où il a été prorogé. |

Liens pour accéder aux décret du 10 juillet 2020 modifié et arrêté préfectoral :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042105897&dateTexte=20200722>

<http://www.guyane.gouv.fr/Politiques-publiques/COVID-19/Arretes>

ADRESSER L'ACTE D'ENGAGEMENT PAR VOIE ELECTRONIQUE A : secretariat-dops@guyane.pref.gouv.fr

Le (date) :

(et le cas échéant, tampon de la société)

Signature du gérant